



## Division de l'Encadrement et des Personnels Administratifs et Techniques

DIEPAT/14-649-857 du 10/11/2014

### **ELECTIONS PROFESSIONNELLES DU 27 NOVEMBRE 2014 AU 4 DECEMBRE 2014 : RENOUVELLEMENT DU COMITE TECHNIQUE MINISTERIEL DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE (CTMESR)**

Référence : Arrêté ministériel du 6 octobre 2014 publié au Bulletin Officiel du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche n° 38 du 16 octobre 2014.

Destinataires : Mesdames et Messieurs les personnels ITRF affectés dans les EPLE et les services académiques

Dossier suivi par : Monsieur Philippe GAYRAUD, chef de la DIEPAT - Tel. : 04 42 91 72 26 - Fax: 04 42 91 70 06 - Mel. : [ce.diepat@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.diepat@ac-aix-marseille.fr)

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-dessous un message de l'administration centrale du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche relatif au vote par correspondance pour le scrutin cité en objet, et à la liste des électeurs.

En application de l'article 4 de l'arrêté du 26 septembre 2014 relatif au comité technique ministériel de l'enseignement supérieur et de la recherche, les agents affectés dans les services relevant de l'éducation nationale dont la gestion est, en application de leur statut particulier, assurée par le ministre chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche votent exclusivement par correspondance au scrutin du CTMESR.

Il s'agit, notamment, des personnels relevant de la filière ITRF ou Bibliothécaire qui sont affectés dans les EPLE et les services des rectorats.

La liste électorale des agents concernés par ce vote par correspondance pour le scrutin concernant l'élection des représentants au comité technique du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (CTMESR) est publiée sur le site [enseignementsup-recherche.gouv.fr](http://enseignementsup-recherche.gouv.fr) dans la rubrique ressources humaines/élections.

Toutes demandes d'inscription ou de modification doivent être adressées par courriel à l'adresse suivante : [dgrha12@education.gouv.fr](mailto:dgrha12@education.gouv.fr) avant le 20 novembre 2014.

Le matériel de vote sera adressé très prochainement à leur adresse personnelle.

*Signataire : pour le Recteur et par délégation, Gérard MARIN, Directeur des Relations et Ressources Humaines de l'Académie d'Aix-Marseille*